

# Mémo du Stagiaire affecté en Guadeloupe à la rentrée 2024



J U I N 2 0 2 4

Résultats d'affectation sur SIAL / Révision d'affectation du 28 juin au 15 juillet 2024 (directement au Ministère)

ACCUEIL administratif des Stagiaires **19 Juillet à 9h**  
**au Rectorat**

ACCUEIL pédagogique avec le Rectorat/Inspe : **fin**  
**août 2024 – lieu non connu**

Pré-rentrée obligatoire dans son établissement  
d'affectation : **30 septembre 2024**

Pour toute communication avec le Rectorat : Division des  
Personnels Enseignants du 2nd Degré

[stagiaire2nddegre@ac-guadeloupe.fr](mailto:stagiaire2nddegre@ac-guadeloupe.fr) / 0590478120

- Mme De Soussa Ponte, **Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Relations et des Ressources Humaines**
- Mr Evuort Frantz, **Chef de la Dpes**
- Mme Romain Carole
- Mme Alexis Christine

## LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A NE PAS LOUPER !

**Constituer son dossier administratif** (obligatoire pour tous les stagiaires quelque soit la situation antérieure étudiant, Aed, contractuel, titulaire etc...)

- RIB
- Livret de famille
- Certificat médical par un médecin agréé
- Fiche de Renseignement
- Etats de Service
- Diplômes
- Justificatif de domicile (très important car c'est cette adresse qui sera prise en compte lors des opérations de mutation pour la titularisation)
- Extrait de casier judiciaire

Si vous souhaitez bénéficier d'un report de stage, la demande est à transmettre à la DPES le plus tôt possible.

**Constituer et transmettre un dossier de Reclassement**  
le plus tôt possible : il permet de fixer votre rémunération

- Tous les anciens-titulaires sont reclassés selon leur arrêté de dernier échelon
- Tous les autres sont classés, pour cela il faut remplir l'imprimé fournit par le Rectorat et joindre les pièces justificatives selon la situation (Etas de service pour les contractuels, % pour les ex-salariés catégorie A seulement)

**A l'issue de l'examen du dossier, un arrêté de reclassement sera publié. L'échelon obtenu détermine votre niveau de rémunération, soyez donc vigilant.e.**

### Stagiaire à temps plein ou à mi-temps ?

- **service à temps plein** : les titulaires d'un master MEEF, les stagiaires avec une expérience professionnelle significative dans la discipline de recrutement (18 mois équivalent temps plein depuis le 1er septembre 2020)
- **service à mi-temps** (8 à 10 heures pour les enseignant-es professeur-es certifié-es par exemple) : les stagiaires titulaires d'un master autre que MEEF, stagiaires qui ne sont pas soumis-es à l'exigence du master, stagiaires lauréat-es d'une session antérieure et qui doivent valider leur master
- **Les stagiaires Psy-ÉN** : affectation dans un centre de formation et stages ponctuels

### Aides et indemnités auxquelles vous pouvez prétendre selon votre situation

- **ISOE** pour les enseignants et indemnités pour Psy-EN, CPE et professeur documentaliste
- **Le supplément familial de traitement** : en fonction du nombre d'enfant
- **L'Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF)** : uniquement pour les stagiaires dont la commune du lieu de formation (l'INSPE) n'est ni limitrophe de la commune de l'établissement d'exercice ni limitrophe de celle de la résidence privée. → Ne pas habiter Pointe à Pitre ou une commune limitrophe ET ne pas exercer dans un établissement de Pointe à Pitre ou une commune limitrophe. L'IFF est versée en dix fois, d'octobre à juillet, elle est exonérée de cotisations sociales et n'est pas imposable.
- **L'Aide à l'Installation des Fonctionnaires (AIP)** : dépend de votre situation, aller sur le site : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/> pour faire une simulation

### Infos diverses

- **Accès à iprof** possible à compter du **01/09/2024**
- **Application** Compa disponible via Arena pour gérer l'année de stage.
- **Mouvement inter-académique** pour faire les vœux d'Académie pour la titularisation : **novembre 2024**
- Ne pas oublier de s'affilier à la **Mgen** et de demander les différentes aides (logement, action sociale...) proposées par le Rectorat. [ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr) / **0590478234**

**L'année de stage est une année très dense,  
pour toutes vos démarches administratives faites-vous accompagner par les militants.es du  
SNES-FSU Guadeloupe :**

- Au local du SNES-FSU Guadeloupe : **Résidence Alpinias, 2 ruelle Sainte-Lucie, Morne Caruel 97139 Les Abymes**  
Le **secrétariat** est ouvert du **lundi au vendredi de 8h30 à 13h30**
- Lors des permanence du **mercredi de 14h à 16h**
- Par téléphone ou par mail : **05 90 90 10 21 / 06 90 48 45 09 / 0690371529** - [guadeloupe@snes.edu](mailto:guadeloupe@snes.edu)



Consultez aussi la page Spéciale Stagiaires du SNES :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/concours-entree/concours/affectation-stagiaires/>